**Proposition de modification du Procès-verbal**

**du Conseil Municipal du 29/09/2021**

# RELEVE DE DECISIONS DU MAIRE (liste non exhaustive)

a/ Mise en place d’un nouveau protocole temporaire d’accueil pour les gens du voyage qui ~~se sont~~ s’étaient installés à côté du terrain de foot avec paiement des consommations ; même process que lors de la 1ère installation avec une dotation d’environ 150€ par semaine.

b/ Fin des travaux de la salle Elisa LEMONNIER reste à réaliser 2 placards

Cette salle pourra permettre aux entreprises de la commune de pouvoir bénéficier d’une salle de Zoom pour eux ou pour des réunions vu qu’il est important de pouvoir accompagner le pôle économique de la commune.

c/ Invitation aux 69 nouveaux arrivants de la commune arrivés en 2020 et 2021, cette rencontre se déroulera le 15 octobre 2021 bien entendu avec une limitation du nombre de place ; la priorité sera donnée aux nouveaux habitants et il y aura un nombre réduit d’élus (limité au périmètre des adjoints) et d’associations.

d/ Finalisation du projet 2019 implantation caméra vidéosurveillance sur le village mise en œuvre dernier trimestre 2021. M. le maire rappelle que le projet validé par la préfecture prévoit 2 zones de vidéosurveillance une en centre bourg et l’autre à proximité de l’école, il précise que cette dernière zone avait été invalidé ~~par le groupe opposition en 2019~~ par de nombreux élus afin de rembourser le prêt de FCTVA qui arrivait à terme 6 mois plus tard.

1. **DELIBERATION POUR DONNER UN AVIS SUR LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS PROPOSES PAR LES BATIMENTS DE FRANCE**

./…

M. le maire propose d’approuver le PDA proposé par les bâtiments de France

M. Rodolphe DUCAMP : Les deux critères qui ont été choisi sont la visibilité et l’architecture de proximité, dans le plan fourni il y a des endroits où le château ou l’église se voient et qui n’ont pas été délimités ? Par exemple En Mathieu.

M. le maire rappelle que c’est la proposition qui est validée par les Bâtiments de France et qu’on a pu échanger mais c’est leur vision à eux par rapport à leur connaissance du village. Il avait été fait des amendements en 2019 qui ont été refusé.

1. **QUESTIONS DIVERSES**

./…

**2/ Questions relatives aux précédents Conseils Municipaux** :

*M. le maire : effectivement en date du 25 mars 2021, je vous annonçais que des demandes de subventions avaient étê faites :*

o *DRAC : obtention d’une subvention de 22 431.006 au titre de l’extension des horaires de la médiathèque pour les 3 annêes à venir.*

* *Département :*
  + *subvention de 3750Cobtenue sur l’étude de faisabilité de pistes cyclables soit 50% de financement de l’étude*
* *DETR :*
  + *Subvention de 30% sur les rénovations de la mairie : soit 2587€*
  + *Subvention de 30s sur l’aire des jeux des Mignonades : soit 2432€ o DSIL dans le cadre du Plan de relance :*
  + *Subvention de 50% sur les équipements de chauffage de l’école prévue sur l’opération 381, travaux qui devrait se faire avant la fin de l’année soit 47 784.OOC*

*Nous n’avons pas encore le montant des subventions obtenues par l’agence de l’eau et le département concernant les travaux d’assainissement sur notre commune: mais nous avons eu confirmation par le biais d’un courrier d’engagement que nous serons financés.*

* Vous nous avez informé de préemption sur différents biens (8 rue de l’Enclos, 16 rue Larroque et un terrain boisé). Pouvez-vous nous indiquer la destination finale de ces préemptions ?

…

*M. le maire . Il me semble vous avoir déjà répondu à cette question lors du conseil du mois de mars, la destination finale sera la location bien évidemment. Il rappelle qu’un terrain boisé ne peut être préempté : il s’achète. Il rappelle aussi que le sénateur Philippe BONNECARRERE a demandé aux communes d’anticiper la baisse des Dotations Globales de Fonctionnement par des revenus locatifs, ce que nous faisons. Il rappelle que sous ses deux mandats en tant que représentant de la commune il n’y aura pas d’augmentation des impôts locaux tout en continuant les plans d’investissements.*

…

*M. le maire . remercie aux riverains qui se sont déplacés. A date la CCSA a reçu les premiers devis pour la reconstruction et la mise aux normes sont d’un montant de d00k€. Aujourd’hui toutes les pistes sont envisagées, restauration, destruction et reconstruction, création d’une passerelle piétonne. Une réunion ~~d’informations~~ publique va avoir lieu avec les riverains à ce sujet, avec la CCSA et la mairie.*

*M. le maire donne la parole à titre exceptionnel aux administrés présents qui demandent à être tenus au courant et à être entendus avant qu’une décision soit prise, car ce sont eux qui connaissent le* mieux *cette partie du territoire notamment ils peuvent donner des informations quant aux effets des débordements du Bernazobre à cet endroit. Ils précisent qu’ils sont dubitatifs par rapport aux montants annoncés des devis.*

**3/ Questions sur les orientations budgétaires 2020/2026** :

En décembre 2020, vous nous avez fait part des orientations budgétaires de votre mandat. Nous souhaitons connaître l’avancée des projets annoncés :

* La rénovation des bâtiments municipaux anciens (salle Roger Fabre),

*M. le maire : reportée 2022*

- La rénovation de la station d’épuration,

*M. le maire : une étude réalisée par la société ALTEREO est en couTs, la rénovation se fera en suivant.*

*M. le maire donne la parole à M. Brun en charge de ce dossier.*

Le développement des déplacements doux,

*M. le maire : il y a actuellement une réalisation de chemin en cours sur le plateau, il laisse la parole à M. GONCALVES. Il explique qu’un chemin est en cours de réalisation, il devrait partir du domaine d’Emilie jusqu’au chemin de Peyre Ficade, il explique qu’à terme le chemin devrait faire le lien avec la commune de So*fJ*al, celle-ci prendra à sa charge la seconde partie du chemin.*

*M. le maire a indiqué que d’un autre côté il avait été vu des personnes de Soual pour faire le lien sur deux trajectoires entre Soual et Viviers.*